



Intitulé de l'action : **Acquérir les compétences en attelage pour son élevage de chevaux**

Objectifs : L'objectif général de la formation est l'acquisition de compétences permettant de pratiquer l'attelage dans le cadre du dressage et de la préparation de chevaux. En acquérant ces compétences, le stagiaire peut ainsi valoriser son cheval (en le travaillant pour en faire un cheval apte à l'attelage de loisir), présenter un cheval attelé lors d'une épreuve d'élevage, de concours de cheval de loisir (label Cheval de Loisirs développé par les Haras Nationaux) ou d'une vente. Cette formation peut également permettre d'acquérir un niveau intermédiaire en attelage, ouvrant au passage de formations qualifiantes pour des projets de promenade en attelage, voire d'enseignement.

Contenus : La formation se divise en 9 séquences pédagogiques, chacune portant sur une compétence à acquérir pour obtenir un niveau intermédiaire en attelage (galop 5 ou 6). Ces compétences portent sur la préparation d'un attelage (garnir / dégarnir, atteler / dételer, savoir régler un harnais) et sur la conduite d'un attelage dans une carrière et à l'extérieur.

Méthodes : Pour chaque séquence pédagogique, les méthodes s'appuient sur la déclinaison suivante : explications théoriques, démonstrations, applications par les stagiaires, corrections

Durée : 8 jours de formation

Public : Agriculteurs éleveurs de chevaux souhaitant s'orienter vers l'attelage, soit dans le dressage et la préparation de chevaux issus de leur élevage et mis en vente, soit dans le cadre de prestations touristiques (promenades en attelage).

Pré-requis : niveau minimum d'équitation, bonne connaissance des chevaux, licence fédérale obligatoire

Intervenant et formateur (qualité, nom éventuellement) :
Vincent MASSIOT, diplômé d'Etat, niveau galop 9 en attelage.

Dates et lieu : à partir de mars 2010, 8 jours de formation, un jour par semaine

Horaires : 10H00- 18H00 (à confirmer en fonction des disponibilités des stagiaires)

Sanction de la formation : à l'issue de la formation, passage du galop 5 ou 6 attelage (selon choix des stagiaires), qui sanctionnent des acquis précis, définis par le référentiel des examens fédéraux (Meneur en Tourisme Équestre).

Responsable de stage, personne contact : **Nicolas TRIPOGNEY 05.61.02.14.45**
nicolas.tripogney@ariege.chambagri.fr

Conditions financières : voir grille tarifaire en vigueur